



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 14 novembre 2023 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL
24/10/2023

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/31762-23	Madame SALMON	Rue du Bien-Faire 4 régulariser l'exécution de travaux non conformes aux permis délivrés (forme de toiture, matériaux de façade, division de châssis,...)	-	application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien à l'inventaire)
2.	09:20	PU/31787-23	Monsieur et Madame ET/OU BORREMANS Aurélié	Rue des Brebis 29A rénover et étendre une maison unifamiliale	X	dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
3.	09:40	PU/31771-23	Monsieur et Madame EN/OF Sylvie ROCHET	Square de l'Arbalète 4 isoler une maison unifamiliale par l'extérieur	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))
4.	10:00	PU/31755-23	Monsieur DE BRACONIER D'ALPHEN	Rue des Pêcheries 7 construire une extension à l'arrière d'une maison unifamiliale		Art. 126§11 Dérogation à un PPAS Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

5.	10:30	PU/31511-22	Monsieur VAN CAUWENBERGHE	Rue des Pierres Rouges 31 transformer et étendre un immeuble existant à front de rue et aménager un logement supplémentaire dans le bâtiment en intérieur d'îlot	X	<p>application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)</p> <p>application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)</p> <p>dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)</p> <p>application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)</p> <p>Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions</p> <p>dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)</p> <p>dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)</p> <p>dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)</p>
----	-------	-------------	------------------------------	---	---	--